



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 février 2016
Français
Original : anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Dix-neuvième session

Genève, 9-13 mai 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Infrastructures et villes intelligentes ;
 - b) Analyse prévisionnelle et développement numérique.
4. Présentation des rapports sur les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingtième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-neuvième session.

GE.16-03018 (F) 150316 160316



* 1 6 0 3 0 1 8 *

Merci de recycler



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2015/246 du 22 juillet 2015.

2. Conformément à l'usage, à sa 8^e séance, le 8 mai 2015, la Commission a élu par acclamation le Bureau de sa dix-neuvième session, composé comme suit :

Président : Peter Major (Hongrie)
Vice-Présidents : A. Min Tjoa (Autriche)
Maxwell Otim Onapa (Ouganda).

3. La Commission a reporté l'élection des vice-présidents des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des Vice-Présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa dix-neuvième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 9 au vendredi 13 mai 2016. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission au débat de haut niveau de 2016 du Conseil économique et social

7. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Conseil économique et social soutiendra la transition vers le nouveau cadre de développement en examinant en 2016 le thème de la « Mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : passer des engagements aux résultats concrets ».

8. Dans sa lettre du 19 décembre 2014, le Président du Conseil économique et social a demandé aux présidents des commissions techniques de présenter, le cas échéant, des contributions de fond au Conseil, pour examen à son débat de haut niveau de 2016, qui aura lieu du 18 au 22 juillet 2016.

9. Comme suite à cette demande et conformément à la résolution 2008/29 du Conseil¹, une table ronde ministérielle sur le thème de la session de 2016 du Conseil sera organisée le lundi 9 mai 2016, dans la matinée. Les débats seront centrés sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les résultats de la table ronde seront consignés dans un résumé du Président qui sera présenté au Conseil à son débat de haut niveau de 2016.

Documentation

E/CN.16/2016/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation
des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

10. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, intégrée et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

11. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte de l'approche multiparties prenantes (Agenda de Tunis, par. 105).

12. Dans sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, intitulée « Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement », le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de ces textes.

13. Dans sa résolution 2007/8 intitulée « Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information », adoptée le 25 juillet 2007, le Conseil a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment de tous les services en ligne. À cet égard, il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de soumettre au secrétariat de la Commission

¹ Intitulée « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 ».

leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/71/67-E/2016/51) vise à établir un bilan de l'action engagée et met en avant des exemples de bonnes pratiques afin de les échanger et de partager les enseignements tirés. Le rapport s'appuie sur les conclusions et recommandations de la réunion-débat organisée par la Commission à Budapest (Hongrie) en janvier 2016, des contributions d'entités et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres ouvrages pertinents. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46.

15. Conformément à la résolution 2014/27 du Conseil économique et social, la Commission a organisé, à sa dix-huitième session, en 2015, un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial.

16. Le Conseil économique et social a décidé de présenter le résumé du débat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à la dix-huitième session de la Commission ainsi que le rapport du secrétariat de la Commission intitulé « *Implementing WSIS Outcomes : A Ten-year Review* » en guise de contribution aux préparatifs de l'examen d'ensemble auquel doit procéder l'Assemblée générale.

17. L'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information s'est achevé par une réunion de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale (15 et 16 décembre 2015) lors de laquelle a été adopté un document final (résolution 70/125 de l'Assemblée générale) qui réaffirme le projet du Sommet mondial, à savoir édifier une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement, procède à une évaluation des progrès réalisés à ce jour, recense les lacunes et les difficultés et formule des recommandations pour l'avenir.

18. À sa dix-neuvième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement examinera les conséquences du document final pour les travaux futurs de la Commission dans le cadre du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris la demande visant à ce que le Président de la Commission crée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un groupe de travail en juillet 2016 au plus tard afin d'élaborer des recommandations sur la poursuite de la coopération renforcée suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes et compte tenu de leurs différents points de vue et compétences techniques.

Documents

A/71/67-E/2016/51	Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2016/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting

Point 3

Science et technique au service du développement

19. Dans sa résolution 68/220, l'Assemblée générale a reconnu le « rôle déterminant que la science, la technique et l'innovation, notamment les technologies écologiquement rationnelles, peuvent jouer dans le développement et dans l'action menée pour régler les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale ». Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, d'un meilleur accès à l'énergie et d'un accroissement de l'efficacité énergétique, de la promotion de la santé dans le monde, de l'amélioration de l'éducation, de l'accélération de la diversification et de la transformation économiques, de la hausse de la productivité et du renforcement de la compétitivité, contribuant ainsi à un développement durable.

20. Dans sa résolution 2006/46 (par. 4), le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Il a demandé que la Commission suive un programme de travail pluriannuel largement axé sur le développement.

21. Conformément à son mandat, la Commission étudie, lors de chaque cycle annuel, un thème particulier ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation et un second thème consacré à l'édification de la société de l'information, l'objectif étant de réduire la fracture numérique, et examine, dans le cadre de son mandat initial, les incidences de chacun de ces thèmes sur le développement.

22. Les thèmes prioritaires au titre de ce point qui seront abordés par la Commission sont les suivants :

- a) Infrastructures et villes intelligentes ;
- b) Analyse prévisionnelle et développement numérique.

23. Pour contribuer à une meilleure compréhension de ces thèmes et aider la Commission dans ses délibérations à sa dix-neuvième session, un groupe d'étude s'est réuni à Genève du 11 au 13 janvier 2016. La Commission sera saisie du rapport de ce groupe.

Documentation

E/CN.16/2016/2	Rapport du Secrétaire général sur les infrastructures et les villes intelligentes
E/CN.16/2016/3	Rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle et le développement numérique
E/CN.16/2016/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting

Point 4

Présentation des rapports sur les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation

24. Dans sa résolution 68/220, intitulée « Science, technique et innovation au service du développement », l'Assemblée générale s'est félicitée des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés par la CNUCED et a encouragé celle-ci à continuer de mettre ses compétences et ses capacités d'analyse au service de tels examens.

25. Dans sa résolution 2011/17, le Conseil économique et social a encouragé la Commission à faciliter la conduite de nouveaux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et d'autres institutions et banques internationales de développement, et à envisager de nouvelles modalités de suivi de l'application des recommandations qui en découlent. Il a encouragé la Commission à s'attacher en particulier, dans la conduite de tels examens, à mettre au jour les possibilités qui s'ouvrent au niveau mondial, ainsi que les pratiques optimales et les synergies à dégager dans et entre les programmes de science, d'ingénierie et de formation en ligne. Il a aussi demandé à la Commission d'achever et de diffuser les nouvelles orientations méthodologiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation et de mettre en commun les résultats et pratiques optimales découlant de leur application. Puis, dans son projet de résolution 2013/10, il a encouragé la Commission à considérer davantage les technologies de l'information et de la communication comme atout inhérent de la science, de la technique et de l'ingénierie au service de l'innovation dans les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, et à prévoir des mises à jour périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des examens de ce type ont été réalisés.

26. Un rapport de situation sur les examens de la politique de la STI de la République islamique d'Iran et du Rwanda, qui sont en cours, sera présenté oralement à la Commission. Les pays dont la politique de la STI a été examinée au cours des dernières années seront invités à présenter leurs activités de suivi.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission

27. Conformément à l'usage, à la fin de sa dix-neuvième session, la Commission élira, pour sa vingtième session, un président et quatre vice-présidents, dont un fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingtième session de la Commission

28. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingtième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-neuvième session

29. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 9 mai		
10 h 00	1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires
		Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Contribution de la Commission au thème de la session de 2016 du Conseil économique et social : « Mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : passer des engagements aux résultats concrets »	Table ronde ministérielle suivie d'un dialogue
15 h 00	2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Présentation du rapport du Secrétaire général
	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	Table ronde ministérielle suivie d'un débat général
Mardi 10 mai		
10 h 00	2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Débat général (<i>suite</i>)
15 h 00	4. Présentation de rapports sur les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	Présentation suivie d'un débat
Mercredi 11 mai		
10 h 00	3. Science et technique au service du développement	Présentation et débat général
	Thèmes prioritaires :	
	a) Villes intelligentes et infrastructure	
15 h 00	b) Analyse prévisionnelle et développement numérique	

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 12 mai		
10 h 00	Consultations informelles	Présentation de projets de proposition suivie d'un débat
15 h 00	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
Vendredi 13 mai		
10 h 00 et 15 h 00	5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission	Élection du Bureau
	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition, si nécessaire
	Décisions concernant les projets de proposition	
	6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingtième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	7. Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-neuvième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II

Membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa dix-neuvième session

(43 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1. Allemagne	2016
2. Angola	2018
3. Autriche	2016
4. Bolivie (État plurinational de)	2018
5. Brésil	2016
6. Bulgarie	2018
7. Cameroun	2016
8. Canada	2018
9. Chili	2016
10. Chine	2018
11. Costa Rica	2016
12. Côte d'Ivoire	2018
13. Cuba	2018
14. États-Unis d'Amérique	2018
15. Fédération de Russie	2016
16. Finlande	2016
17. Hongrie	2016
18. Inde	2018
19. Iran (République islamique d')	2018
20. Japon	2016
21. Kenya	2018
22. Lettonie	2018
23. Libéria	2016
24. Maurice	2018
25. Mauritanie	2018

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
26. Mexique	2016
27. Nigéria	2016
28. Oman	2016
29. Ouganda	2018
30. Pakistan	2018
31. Pérou	2018
32. Pologne	2018
33. Portugal	2016
34. République centrafricaine	2016
35. République dominicaine	2018
36. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2018
37. Sri Lanka	2016
38. Suède	2018
39. Suisse	2016
40. Thaïlande	2018
41. Turkménistan	2016
42. Turquie	2018
43. Zambie	2016
